

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



## SOUTENEZ LA FORMATION PROFESSIONNELLE VERS LES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

BAO Formation est une association à but non lucratif créée il y a près de 20 ans à Marseille, avec comme mission principale la formation des personnes en situation de précarité vers les métiers de l'écoconstruction et de la transition énergétique. Elle base ses actions sur l'accompagnement de jeunes, salarié.es en insertion et demandeurs & demandeuses d'emploi vers des métiers d'avenir, avec de réelles perspectives d'emploi : pose de panneaux photovoltaïques, pose de chauffe-eau solaires, entretien de pompes à chaleur, isolation thermique des bâtiments par l'extérieur, etc.

Notre engagement est d'accompagner, par le développement des compétences, les transformations majeures de nos sociétés, qu'elles soient environnementales ou sociales. Avec une pédagogie favorisant la mise en situation réelle de travail, c'est par la transmission du geste professionnel que nous formons les professionnels de demain.

Pour répondre aux enjeux sociaux (lutte contre le chômage et l'exclusion), environnementaux et climatiques, nous devons « faire plus » ! Aussi, par votre contribution, aidez-nous à relever nos défis communs !

**200**

PERSONNES FORMÉES / AN DANS  
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
dont 25% de jeunes de -26 ans  
& 20% sans aucune qualification



**8**

FORMATIONS EN  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**87%**

DES PERSONNES SE  
PRÉSENTANT À L'EXAMEN  
OBTIENNENT LA CERTIFICATION  
OU HABILITATION PRÉPARÉE



**21 000 h**

DE FORMATION DÉLIVRÉES EN 2023



**70%**

TROUVENT UN EMPLOI  
OU CRÉENT LEUR ACTIVITÉ

## LA RÉFORME 2023 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Depuis 2023, le solde de la Taxe d'Apprentissage est recouvré annuellement par l'URSSAF et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette dernière a développé et mis à disposition des entreprises une nouvelle plateforme de fléchage : **SOLTÉA**

### AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, TRANSFORMEZ UNE OBLIGATION FISCALE EN UN INVESTISSEMENT D'AVENIR POUR VOTRE ENTREPRISE !

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises. Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, qui emploie au moins un salarié.

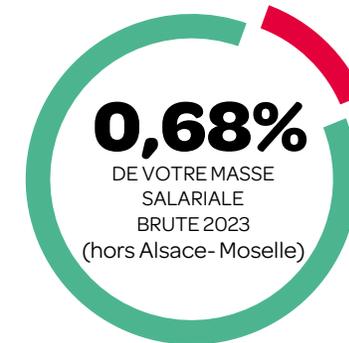
Vous pouvez choisir de verser ce solde à BAO Formation. L'association est habilitée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère du Travail à collecter la taxe d'apprentissage au niveau national en tant qu'organisme.

DÈS JANVIER 2023

Part principale\*  
**0,59%**

DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE  
DISTRIBUÉE À VOTRE OPCO DE  
BRANCHE

\*Déclarée mensuellement



DÈS LE 27 MAI 2024

Solde  
**0,09%**

DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE  
DISTRIBUÉE AUX BÉNÉFICIAIRES  
QUE VOUS DÉSIGNEZ SUR



## COMMENT EFFECTUER LE VERSEMENT ?

- 1 Déclarez et versez directement votre taxe d'apprentissage via la plateforme Net-entreprises.
- 2 Fléchez le solde de votre taxe sur Soltéa au bénéfice de **BAO Formation** dont le SIRET est : **483 467 684 00021**
- 3 Indiquez le pourcentage de votre soutien (limite de 30% du solde) et validez votre choix.

Merci pour votre soutien !

Pour toute question, vous pouvez nous contacter : [contact@baoformation.fr](mailto:contact@baoformation.fr)